

4. CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL :

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Une bonne gestion sportive assure le plaisir de participer et la protection des participants. Pourtant, les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations, leur jugement fait rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un officiel efficace et compétent doit :

- a. S'acquitter de ses fonctions, travailler en équipe et en harmonie avec les autres officiels.
- b. Se présenter de façon professionnelle et être en état physique et mental pour accomplir la tâche envisagée.
- c. Respecter son engagement et se présenter à l'heure à l'événement.
- d. Protéger l'intégrité de la compétition et assurer une atmosphère de compétition sécuritaire et amicale aux participants.
- e. Éviter ou met fin à une situation pouvant menacer la sécurité des autres participants.
- f. S'assurer que chaque compétiteur ait l'occasion de performer au meilleur de ses capacités en respectant le règlement.
- g. Connaître la réglementation en vigueur, son interprétation et s'y conformer en toute objectivité.
- h. Posséder les compétences intrinsèques à sa fonction.
- i. Garder une attitude positive.
- j. Être calme, discret, professionnel en tout temps.
- k. Écouter calmement et poliment les arguments et les explications lui permettant de rendre des décisions équitables.
- l. Communiquer de manière respectueuse avec les participants et autres officiels.
- m. Être impartial, équitable, consciencieux et accomplir sa tâche dans les limites des fonctions lui étant assignées.
- n. Demeurer objectif et faire preuve de discernement dans ses décisions sans parti pris.
- o. Gérer les conflits fermement, avec politesse, en respectant le règlement.
- p. En fonction ou non, s'abstenir de commenter les décisions de ses collègues.
- q. Demeurer ouvert aux critiques constructives et démontrer du respect pour des opinions différentes.
- r. Chercher à améliorer ses compétences et partager son savoir et ses expériences avec ses collègues.
- s. Accepter sans offense qu'une de ses décisions soit révisée ou annulée.
- t. Éviter de s'imposer de manière à se mettre en évidence au détriment des participants.
- u. Ne pas accepter les paroles ou les gestes d'intimidation envers lui-même ou tout autre participant.